



CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Présidence : Anne Hiltpold

La séance est ouverte à 18h34 en présence de M. Nicolas Walder, Maire, et Mmes Jeannine de Haller Kellerhals et Stéphanie Lammar, Conseillères administratives.

Le Conseil municipal est composé de :

Mmes Elvia Cambier, Marie-Claire Cotillon, Anne Hiltpold, Arlette La Chiusa, Catherine Marti, Denise Martin, Sonja Molinari, Henriette Stebler et Catherine Vaucher, Conseillères municipales

MM. Pierre Baertschi, Stéphane Barthassat, Michel Baud, Bertrand Buchs, Salah Ben Chaabane, Mario Conti, Laurent Coppex, Alain Etienne, Jean-Jacques Gerster, Alain Juget, Pierre Maulini, Frédéric Mino, Patrick Monney, Claude Morex, Patrick Mutzenberg, Sandro Pistis, Stéphane Pollini, Didier Prod'hom, Jean-Marc Richard, Alain Voignier, François Wolfisberg et Etienne Zongo, Conseillers municipaux

Sont absents ou excusés : M. Pierre Maulini et Mme Arlette La Chiusa.

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal du 29 avril 2014
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal

Propositions du Conseil administratif

4. Délibération administrative **103-2014 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à l'aménagement de trois couverts deux roues, dont l'un muni d'une borne de recharge électrique
5. Délibération administrative **107-2014 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2013
6. Délibération administrative **108-2014 R** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir
7. Délibération administrative **110-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction pour la réalisation d'un bâtiment communal destiné à accueillir les locaux parascolaires et le restaurant scolaire de l'école des Pervenches, des locaux de musique et de sociétés ainsi que des locaux d'archives municipales et d'archives de la vie privée, ainsi que pour l'achat à la fondation Emma Kammacher (FEK) d'une partie de la parcelle no 2951 de Carouge
8. Délibération administrative **112-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation destiné à l'aménagement du réseau collectif privé d'assainissement de la rue du Tunnel
9. Délibération administrative **113-2014 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude et de réalisation destiné aux équipements collectifs privés d'assainissement du PLQ 29'775 « Les Moraines »
10. Délibération administrative **114-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'acquisition de parts de propriété par étage dans le bâtiment sis 5 route de St-Julien à Carouge pour la réalisation d'un poste de police municipale

11. Délibération administrative **115-2014 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction destiné à la réfection du revêtement du terrain de volley-ball sis 57, route de Veyrier à Carouge, parcelle du « boulodrome »

Propositions des membres du Conseil municipal

12. Motions
13. Postulats
14. Résolutions
15. Pétitions
16. Questions

La Présidente annonce que Mme La Chiusa est excusée, il en va de même pour M. Pierre Maulini d'où la présence de M. Baud qui assume la vice-présidence. M. Buchs et M. Pistis ont un peu de retard. Mme Cambier, membre du bureau, assume le rôle de secrétaire.

La Présidente invite les membres du Conseil municipal à observer une minute de silence en souvenir de Jean-Pierre Tagliabue, décédé le 9 mai. Il était Conseiller municipal, ancien président et chevalier du mérite carougeois.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 AVRIL 2014

La Présidente soumet au vote le procès-verbal du 29 avril 2014.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de M. Walder

TpG

Je vous informe de la tenue d'une séance publique le mercredi 28 mai prochain dès 19h30 à la salle du Rondeau sur la question des TPG.

Y seront notamment traitées les questions liées à la fréquence, au bruit ainsi qu'aux vibrations engendrées par le passage des trams dans le secteur du Vieux Carouge. Il sera aussi question des conséquences en lien avec le prolongement du tram 18 vers Carouge qui, je le rappelle, entrera en fonction à la fin du mois de juin.

Organisée par la Ville de Carouge, cette séance se déroulera en présence de Mme Anita Frei, présidente des TPG, et de Monsieur Pascal Ganty, directeur des infrastructures afin d'aborder ensemble et de façon transparente toutes les questions liées à la cohabitation nécessaire mais parfois difficile du tram avec le secteur du Vieux Carouge.

Cette séance destinée en priorité aux habitants et commerçants de ce secteur est bien entendu ouverte à toute la population et également à ses vénérables représentants au sein de cet hémicycle. Elle se terminera avec un apéritif que l'on espère convivial.

Communications de Mme Lammar

Intermezzo

Vous avez certainement vu une jolie affiche « Intermezzo ». Il s'agit de l'action Intermezzo qui va se poursuivre durant les week-end de fin mai et de juin. Pour rappel, il s'agit d'une opération de prévention lancée il y a quelques années à la rue Vautier et élargie depuis 2013 aux places du Marché et du Temple. Elle vise à réduire les risques liés à la consommation d'alcool, avec le slogan « fais la fête, ne la subis pas ». Il s'agit d'une collaboration entre la Ville de Carouge et les APM, le Service des affaires sociales, la FASe avec les TSHM et les petits emplois, la Fédération genevoise pour la prévention de l'alcoolisme, l'association Nuit Blanche et les tenanciers de bistrot de la rue Vautier qui jouent très bien le jeu. Cette action a lieu les vendredis et samedis de fin mai et de juin. Des centaines de bouteilles d'eau sont distribuées aux consommateurs d'alcool présents à la rue Vautier et aux alentours. Par ailleurs, un espace de détente et de dialogue permet aux personnes de se ravitailler et d'engager

le dialogue sans distinction d'âge et sans jugement. Cette action sera reconduite les week-ends de fin mai et de juin.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

Présentation Mme Sonia Kocman

Nous avons le plaisir d'accueillir Madame Sonia KOCMAN, qui, depuis hier, travaille pour notre administration à 40% en tant qu'archiviste.

Nous nous réjouissons de l'accueillir et lui souhaitons une chaleureuse bienvenue au sein de notre administration.

Applaudissements

Départ à la retraite de M. D. Zumkeller

Après vous avoir présenté Mme Kocman, j'aimerais ce soir rendre hommage à Dominique Zumkeller qui nous quittera à la fin du mois après 25 années passées au sein de notre commune.

Dominique Zumkeller est un collaborateur extrêmement apprécié et présent à tous les événements communaux.

Il est entré en service à la Ville de Carouge le 1^{er} mai 1999, sur la base du préavis suivant émis par Georges Raccordon (SG de l'époque) :

Carougeois depuis 1984, docteur en sciences économiques (mention histoire économique et sociale), historien sérieux, auteur de la notice Carouge dans le dictionnaire historique de la Suisse, archiviste d'Etat suppléant.

Dominique Zumkeller est membre fondateur de l'association pour l'Etude et l'Histoire régionale et membre de différentes sociétés savantes suisses et européennes. Il est une référence dans son domaine.

Il a largement participé au rayonnement de Carouge. En témoigne une impressionnante bibliographie. Outre ses nombreuses publications, il a mis à l'honneur Carouge par le biais d'articles savoureux dans le journal communal, de visites commentées, de conférences, d'un DVD en collaboration avec Christiane Kolla, et j'en passe.

Ces dernières années, Dominique Zumkeller a collaboré étroitement au développement du programme du Triangle des Pervenches et ainsi préparé un magnifique outil pour sa successeure.

Dominique Zumkeller a le goût du passé mais également du futur. Outre ses talents d'enseignant largement mis à contribution, il a accueilli de nombreux stagiaires au sein des archives communales. Son souci de la transmission est très apprécié.

Mais Dominique a aussi des talents moins connus : skieur émérite, grand sportif, il est également un excellent danseur !

Nous formulons tous nos vœux à Dominique et lui souhaitons une retraite qui swingue !

Nous tenons à le remercier très chaleureusement pour tout ce qu'il a apporté à la Ville de Carouge et pour tout ce qu'il va continuer d'apporter à notre cité.

Applaudissements

Croix-rouge (bilan de certaines actions)

La troisième communication concerne un rapport de la Croix-Rouge Suisse sur l'aide d'urgence en faveur des victimes du typhon Haiyan aux Philippines.

Lors de sa séance du 21 novembre 2013, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'une aide d'urgence de CHF 20'000 en faveur des victimes du typhon Haiyan aux Philippines par le biais de la Croix-Rouge Suisse.

Nous avons reçu de la part de cet organisme le rapport final sur la phase d'aide d'urgence, qui s'est étendue jusqu'à fin 2013.

Dans le but de permettre aux familles les plus durement touchées de retrouver au plus vite leurs moyens de subsistance, l'action de la Croix-Rouge Suisse s'est développée en 3 axes :

1. La mise à disposition de matériel destiné à la construction d'abris provisoires pour 3000 familles.
2. L'envoi de matériel de secours : 213 tentes, 200 kits de ménage et d'hygiène et 448 kits de réparation destinés à la remise en état des maisons, pour ne citer que ceux-ci.
3. La mobilisation d'un médecin qui a pu traiter une centaine de personnes par jour.

Le coût total des opérations d'urgence s'est élevé à CHF 1'051'279.- et la Ville de Carouge est vivement remerciée pour son soutien.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le bureau félicite Mme Molinari pour la naissance du son fils Milo et lui souhaite plein succès dans cette nouvelle vie de maman.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 103-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A L'AMENAGEMENT DE TROIS COUVERTS DEUX ROUES, DONT L'UN MUNI D'UNE BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2014 et renvoyé en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 13 mai 2014 et le rapport a été établi par M. Jacques Gerster.

Est-ce que M. J. Jacques Gerster a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Gerster n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 6 oui, 0 non et 4 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Gerster souligne l'utilité de cette commission, mais explique que le PLR n'a pas été convaincu par la pertinence de poser cette borne électrique de CHF 23'000.- et de la mise en gratuité de l'électricité pour charger deux vélos ou scooters. Une étude potentielle des véhicules susceptibles d'utiliser ce service sur le territoire carougeois avait été promise par le Conseil administratif. Le PLR propose comme amendement de supprimer « dont l'un muni d'une borne de recharge électrique ».

M. Walder ne s'est pas engagé à donner ces statistiques d'utilisation sept jours après la commission. Il relève qu'il n'y a effectivement pas un réel besoin pour les scooters électriques. En revanche, lors d'une commission qui avait traité la motion demandant des couverts à vélo, la motion avait été amendée et validée en faveur de cette borne pour promouvoir les scooters électriques. Beaucoup de personnes n'achètent pas de scooter en raison du manque de bornes. Il est navré que des statistiques précises sur le nombre de scooters électriques immatriculés sur le territoire carougeois ne soient pas disponibles.

Mme Molinari répond à M. Gerster qu'il s'agit d'une demande claire exprimée par une large majorité de ce Conseil. Elle est consciente que ce n'est pas une borne qui va résoudre le problème des scooters électriques. Il s'agit plutôt de tester un modèle. Ce modèle a été testé dans d'autres villes et donne entièrement satisfaction. Elle mentionne aussi que les gens n'achètent pas ces scooters en raison de l'absence de bornes. Dans la plupart des immeubles d'habitation, il est difficile d'accéder à des prises à moins d'avoir un box fermé. Cette borne serait un geste symbolique. Elle invite l'assemblée à ne pas soutenir l'amendement mais bien la proposition de base.

M. Buchs déclare que le PDC suivra l'avis du PLR. Contrairement à Mme Molinari, il ne pense pas que l'absence de scooters électriques se doive à un manque de bornes, mais au prix exorbitant des scooters électriques. L'investissement financier n'est pas à la portée de tous. À ses yeux, il est préférable de surseoir à cette décision et d'attendre l'évolution de la demande et des prix.

M. Morex rejoint M. Gerster et M. Buchs. Il s'interroge par ailleurs sur la durée du chargement. Il accepte la proposition du PLR visant à supprimer cette borne.

M. Etienne explique qu'au nom du développement durable, les collectivités publiques doivent montrer l'exemple, notamment via des installations. Pour rappel, le projet de Velib' a été refusé. Pourtant, dans d'autres villes, sitôt que des infrastructures sont mises à disposition de la population, celle-ci change ses habitudes. Le parti socialiste invite le Conseil municipal à voter cette délibération avec la borne électrique pour montrer à la population qu'un autre mode de vie est possible.

M. Richard et son groupe s'inquiètent des mesures qui incitent à la consommation électrique. Il s'agit ici de remplacer la force motrice des muscles par des piles et de l'électricité qui de surcroît n'est pas produite par de l'énergie solaire. Pour lui, il ne s'agit pas d'une vraie mobilité douce. Son groupe souhaite que les gens retrouvent le plaisir de se déplacer à pied et de rouler en véritable vélo. Les vélos électriques paraissent une fausse mobilité douce. À titre personnel, il s'abstiendra sur l'amendement, mais il ne souhaite pas non plus que l'on promeuve trop l'électricité.

M. Voignier s'est renseigné sur les scooters électriques. Leur valeur d'achat tourne autour de CHF 6000.-. En outre, il est déconseillé sur tous les sites de charger momentanément ces scooters. La charge est au minimum de 3 heures et au maximum de 6 heures. Il ne voit donc pas comment une seule borne suffira à la demande. Ce genre d'adaptation ne doit pas être pensé à cet endroit.

M. Juget rappelle l'expérience de la commune qui a acheté des scooters pour la voirie et la police municipale. Il demande des références à ce propos.

M. Monney est surpris qu'on s'oppose à cette délibération étant donné que son but est de faire un essai afin d'établir un bilan. Pour CHF 23'000.- ou CHF 25'000.-, il est possible de faire un essai.

M. Morex estime que vu que l'essai est voué à l'échec, la dépense de CHF 23'000 est inutile.

La Présidente met aux voix l'amendement du PLR consistant à supprimer la fin de la proposition.

L'amendement est accepté par 15 voix pour, 9 contre et 3 abstentions.

La Présidente fait voter la proposition amendée.

La délibération amendée est acceptée par 16 voix pour et 11 abstentions.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 107-2014 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2013

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2014 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 6 mai 2014 et le rapport a été établi par M. Barthassat.

Est-ce que M. Barthassat a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Barthassat n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui et 4 abstentions

La Présidente ouvre la discussion.

M. Morex donne lecture de la déclaration du PLR sur le compte-rendu 2013.

La saga du budget 2013 et du référendum contre la hausse d'impôts s'achève ce soir avec l'approbation des comptes 2013.

Ces comptes nous montrent que la Commune a pu réaliser un bénéfice de près de Fr. 100'000.00, sans augmenter la fiscalité et, même, après avoir reçu Fr. 2.6 millions de moins que prévu.

Le groupe PLR est satisfait de ce résultat.

Nous constatons que la Commune n'a pas cessé de fonctionner pendant une année, alors qu'elle a moins dépensé que prévu. Certes, de gros efforts ont du être faits et, sans la vente de Télé-Carouge, la situation aurait été moins réjouissante.

Comme nous l'avions expliqué au moment de l'examen du budget 2013 bis, nous regrettions que les subventions des associations et des théâtres aient été baissées linéairement, toutes de 5 %, de même que nous regrettions que le personnel communal soit touché, alors que les économies auraient pu être trouvées ailleurs.

En ce qui concerne les subventions, nous apprécions qu'elles aient retrouvé leur niveau normal pour l'année 2014, mais nous demandons un examen plus approfondi des comptes des associations concernées, plutôt que d'accorder systématiquement les mêmes montants chaque année. Nous savons que les associations ont besoin de subventions leur permettant d'assurer leur pérennité, mais nous voulons simplement plus de transparence quant aux montants attribués.

Pour le personnel communal, nous constatons que le résultat positif aurait pu couvrir les annuités du personnel qui ont été bloquées sur trois mois. Nous avons d'ailleurs proposé de faire des économies sur d'autres lignes de fonctionnement, afin d'épargner le personnel communal en place, mais nous n'avons, à notre très grand regret, pas été suivis.

A l'examen de ces comptes, nous réalisons que des économies ont justement été trouvées là où nous le demandions sur les postes que nous avons proposé de voir diminuer. Notons qu'en comparant les dépenses avec celles de 2012, la Commune a rarement dépensé moins. Les économies sont, en réalité, plutôt des lignes dont le budget n'a pas été utilisé dans son entier.

Au moment du vote du budget 2013 bis, nous avons demandé des économies sur les frais de réception et sur les frais généraux, ainsi que sur les fournitures de bureaux, imprimés et publications, sur la ligne mobilier, machines, véhicules et matériel, mais cela avait été refusé. Nous constatons que c'est finalement exactement sur ces lignes-là que des économies supplémentaires ont été trouvées ! Cherchez l'erreur !

Mais nous nous en félicitons et continuons à penser que nous pouvons quand même très bien fonctionner, tout en étant raisonnables.

Nous souhaitons que cet état d'esprit perdure dans les futures dépenses de fonctionnement, tout en étant conscients que les charges devront quand même logiquement progresser. Cela étant, nous ne rentrerons en matière sur de nouvelles augmentations, que lorsque nous serons convaincus de leur justification.

S'agissant du personnel, nous l'avons maintes fois expliqué : nous ne souhaitons pas d'augmentation de postes qui ne serait pas absolument indispensables. L'année écoulée nous a aussi démontré que nous avons pu tout aussi bien fonctionner sans engager de nouvelles personnes, comme certaine(s) l'auraient voulu.

Enfin, nous avons une nouvelle fois la preuve que les prévisions des recettes fiscales sont très aléatoires et que les chiffres communiqués par l'Etat ne sont pas toujours fiables. Aussi avons-nous toujours demandé une certaine prudence par rapport à ces données et force est de constater, que le temps nous donne raison. Nous rappelons aussi à ceux qui se sont amusés à jouer avec ces estimations, en les augmentant pour permettre de dépenser plus, par exemple, que nous ne sommes jamais assez trop prudents.

Par ce vote sanction contre la hausse des impôts, nous voyons qu'une majorité ne peut pas passer en force tout et n'importe quoi, en distribuant à gauche et à droite (enfin, surtout à gauche) sans réfléchir, ou en engageant à tout va.

Nous pensons qu'il convient, au contraire, de convaincre les élus par des explications détaillées et justifiées, afin d'arriver à un consensus le plus large possible. Nous en profitons pour demander à nouveau que le futur budget 2015 soit examiné préalablement à son dépôt par devant toutes les commissions concernées, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres communes.

Nous ne terminerons pas sans remercier le service financier, en particulier M. DI STEFANO, ainsi que tous les chefs de service pour les explications données en commission.

M. Barthassat donne lecture de la déclaration des Démocrates-Chrétiens sur le compte-rendu 2013

C'est avec intérêt que nous avons pris connaissance du compte rendu 2013. Un résultat financier qui aboutit sur un excédent de CHF 100'749.- Heureusement que le peuple a durement sanctionné le Conseil administratif lors du vote du budget car sinon nous aurions eu un bénéfice de plus de 2 millions sur le dos de tous les carougeois.

Il aura fallu un terrible désaveu d'une politique de gaspillage de la part de la gauche pour qu'enfin celle-ci prenne pour copie les remarques que le PDC et l'entente faisaient depuis des années. Nous devrions être contents me direz-vous ! Oui mais une copie ne remplacera jamais l'original. Soyons magnanime ! Laissons le Conseil administratif terminer son mandat pour ensuite remettre l'original en place.

Aujourd'hui, nos magistrats veulent nous faire croire que c'est grâce à leur gestion qu'ils ont réussi à faire des économies. Mais de quelles économies parle-t-on ? De celles qui ont été annoncées sur un budget qu'ils avaient eux-mêmes conçu et voté en disant clairement qu'il était tout simplement impossible pour Carouge de faire mieux. Ou de celles sur des charges tellement hautes que seule une commune extrêmement riche a pu combler.

Mais regardons de plus près les chiffres fournis par l'administration.

Revenus réels 2010 : CHF 96,6 millions ;

Revenus réels 2013 : CHF 97,4 millions, soit une augmentation des revenus de CHF 800'000

Charges réelles 2010 : CHF 86 millions ;

Charges réelles 2013 : CHF 95.9 millions, soit une augmentation des charges CHF 9,9 millions

Les chiffres sont là et ils sont clairs ! Presque 10 millions de charges en plus en 3 ans seulement. C'est la démonstration et la preuve que le problème à Carouge n'est pas lié aux revenus mais bien aux charges. Nous espérons que la gauche, pour une fois, n'aura pas cette mauvaise foi qui la caractérise. Les chiffres sont clairs. Il est vrai qu'il est toujours plus facile de faire passer son adversaire politique pour un spécieux plutôt que de se poser des questions sur sa gouvernance. Nous rappellerons simplement qu'un menteur est une personne qui dit des mensonges et non pas une personne qui ne pense pas comme l'autre !

Le PDC n'a cessé de répéter qu'il faut économiser sur la nature 31 (biens, services et marchandises). Nous avons proposé de diminuer ce poste, pour ne pas augmenter les impôts, et non pas les postes de la Culture, les subventions ou encore les emplois comme une perfide propagande voulait le faire croire. Là encore, on nous avait moqués et traités d'incompétents. Etrange mais depuis le vote sanction sur la politique du CA et comme par magie, c'est devenu possible ! Même si ce mea culpa va dans le bon sens, on peut et on doit encore faire mieux.

Aucune économie ! Aucune ! Contrairement aux dires du CA qui se vante d'avoir fait des économies et ceci même si les chiffres donnés par l'administration disent exactement le contraire. Nous faisons remarquer qu'augmenter un peu moins les charges qu'à l'accoutumée ne signifie pas faire des économies !

Depuis 10 ans, la dette n'a cessé de diminuer mais celle-ci a presque doublé en 3 ans passant de 23 à 43 millions. Les générations futures apprécieront ce geste ! On peut remercier nos anciens magis-

trats, de village, car c'est grâce à leur très bon travail que nous pouvons aujourd'hui espérer le lancement de nouveaux projets ambitieux tels que le théâtre ou la piscine couverte.

Nous remarquons aussi que la culture reçoit deux fois plus de subventions que le sport. Etonnant ! Les infrastructures sportives sont autant utilisées et demandées que celles de la culture. Une petite correction serait grandement appréciée par la population.

Le PDC demande que le Conseil Administratif prenne des mesures afin de :

1. Trouver avec l'Etat et les privés un nouveau mode de financement pour les investissements communaux.

Le PAV, le Rondeau, le nouveau théâtre, nécessiteront des engagements financiers qui dépasseront probablement les possibilités financières de la commune. Il est donc essentiel et nécessaire qu'un nouveau mode de financement soit trouvé. Notamment avec des partenariats public/privé.

2. Stopper les engagements et l'augmentation du ménage communal.

L'administration ne doit pas continuer à croître et finir par vivre pour elle-même, par elle-même. Nous sommes soucieux de l'augmentation des charges et nous l'avons dit en préambule. N'oublions pas que, nous tous, n'avons pas seulement des droits mais aussi des devoirs.

Nous tenons à remercier tous les chefs de services pour leur implication dans la préparation et la gestion de leurs services. Plus spécifiquement le service financier de la commune pour l'excellente présentation des comptes et les explications complémentaires et détaillées qui ont été données tant dans la documentation que pendant les commissions des finances, en particulier par Monsieur Di Stefano et Madame Lammar.

M. Baertschi s'exprime au nom du parti socialiste.

Déclaration du Parti Socialiste sur le compte-rendu 2013.

Alors que, suite au vote référendaire du 9 juin 2013, le budget 2013 avait été bouclé à fin juin en comprimant plusieurs postes, on aurait pu douter du fait que ces choix budgétaires, pris d'une certaine façon dans la hâte, puissent aboutir à un équilibre budgétaire.

Aujourd'hui, alors que le budget 2013 avait finalement été adopté à hauteur de CHF 101'894'972.- aux charges, c'est un réel aux charges 2013 de CHF 101'276'953.- qui est obtenu. On doit donc prendre acte du fait que le Conseil Administratif a su relayer le message de recherche d'économies résultant du vote du 9 juin et que le plan budgétaire a été suivi.

Cela étant, il convient d'avoir présent à l'esprit le fait que, dans le cadrage de budgets de ce type, on doit souvent gommer ou à réduire des montants qui pourraient facilement être reportés dans le temps. C'est cette politique que l'Etat a appliqué à plusieurs reprises à une partie de son parc immobilier, au point que plusieurs bâtiments scolaires, tels que le Cycle du Renard, sont aujourd'hui fortement dégradés ou hors normes et posent problème.

Il ne faudrait pas retrouver une situation de ce type dans quelques années dans notre Commune suite à des surenchères portant sur le taux des centimes additionnels et, lors de l'établissement des prochains budgets, il faudra rester très attentif à cet aspect de la gestion communale.

Sur un plan strictement comptable et en rapport avec la prise en compte des reliquats et la constitution de provisions ainsi que de leur dissolution, nous avons pris note que la méthode appliquée est conforme aux règles comptables et en accord avec les réviseurs et le Service de surveillance des Communes. Nous observons également que l'exercice d'équilibre budgétaire auquel s'est livré le Service financier ne pourrait pas être possible chaque année.

A cet égard et compte tenu de l'évolution démographique en cours, il conviendra de rester attentif à la valeur du centime par habitant, laquelle pourrait enregistrer un certain tassement selon, d'une part la situation économique générale et, d'autre part la nature des contribuables. On sait pour les personnes morales que, notamment, une importante entreprise va quitter notre Commune pour se rendre à Sécheron et que, pour les personnes physiques, de nouvelles populations à faible apport fiscal vont arriver prochainement dans des immeubles en construction.

Bonne nouvelle pour le présent Compte-rendu, la dette accuse une diminution de 5 millions de francs, passant de CHF 48 millions à 43 millions.

Au-delà des disputes liées au taux des centimes additionnels, il faudra, pour les années à venir, prendre un certain recul. Comme le Conseil Administratif nous l'a rappelé dans sa déclaration, gérer les deniers publics avec parcimonie est une chose, mais prévoir en est une autre, même si ces deux préoccupations doivent être présentes à l'esprit de tout un chacun. Nous devons inévitablement miser sur l'avenir à défaut de régresser. La politique de l'autruche telle qu'elle ressort des orientations prises par certains partis au sein de ce Conseil n'est en effet pas bonne conseillère. Et, au vu de l'évolution démographique en cours, il faudra nécessairement poursuivre nos efforts dans le sens d'un développement de nos infrastructures, qu'elles soient liées à l'équipement du territoire ou encore de nature scolaire, sociale, sportive et culturelle. Et il nous faudra en trouver les moyens dans un réel esprit de concertation et de dialogue.

C'est aussi en investissant dans de telles infrastructures que nous pourrons nous assurer en retour des rentrées fiscales propres à garantir une qualité de vie et une attractivité à Carouge.

En dernier lieu, nous aimerions remercier ici les services qui ont permis l'établissement de ce compte-rendu et tout particulièrement le Service financier et son chef de service M. Giovanni Di Stefano. Nos remerciements vont également à Madame Stéphanie Lammar, Conseillère administrative en charge des Finances, pour sa présentation et les précisions et informations apportées en Commission.

M. Baud s'exprime au nom de l'UDC.

Déclaration du groupe UDC-Carouge sur le compte-rendu 2013.

C'est avec intérêt que l'UDC-Carouge a examiné le compte rendu 2013, lequel, nous devons le constater avec satisfaction, montre une gestion de droite grâce notamment aux interventions de l'UDC Carouge. C'est dire sans conteste que le vote populaire refusant l'augmentation du centime additionnel voulu par la gauche majoritaire mais contestée par l'UDC et la droite unie, a porté ses fruits.

Qu'il nous soit permis de remercier le Conseil administratif, plus spécifiquement Madame Stéphanie Lammar, en charge des finances, Monsieur Di Stefano, Chef du service financier, et l'ensemble du personnel de la ville de Carouge qui a permis l'élaboration du compte-rendu 2013.

En premier lieu, il faut souligner que ce serait une erreur de se féliciter du reliquat de 2013 d'un montant de 100'749 francs.

En effet, au vu de la dette communale de 43 millions, soit Frs 2'052,-- par habitant, ce maigre reliquat ne saurait permettre au Conseil administratif de se vanter d'une gestion optimale des deniers communaux dès lors qu'il aurait préférable de mieux évaluer les recettes fiscales, d'autant plus que lors du vote du budget 2013, il annonçait être conscient que la situation économique allait se dégrader et qu'il fallait compter sur une baisse des recettes fiscales.

Ceci annoncé, les comptes 2013 ont révélé des chiffres bien inférieurs aux prévisions de Frs 1'6 millions pour les personnes physiques et de Frs 1 million pour les personnes morales.

Ainsi, malgré les provisions et le train d'économie mis en place en 2012, les mauvaises surprises sur les estimations fiscales n'ont pas pu être maîtrisées alors même que cela fait des années que l'UDC-

Carouge suggère vivement au Conseil Administratif d'adopter une politique beaucoup plus prudente en matière fiscale. Le CA devra donc revoir sa copie pour le budget 2014.

D'ailleurs, il est évident que c'est la vente de TELECAROUGE qui a permis de comptabiliser ce reliquat 2013 de Frs 100'750 --. et qui ne sera pas reproduit les années suivantes.

Qu'en sera-t-il alors des comptes 2014, étant rappelé qu'au vu des modifications légales en matière fiscale, le lieu d'imposition sera désormais celui du domicile et qu'il faudra compter sur un manque à gagner d'environ 6 millions de francs, d'une part, et sur un taux de 13 % de taxation des sociétés, d'autre part ?

Avec une éventuelle suppression de la taxe professionnelle de 17 millions, ce seront donc 19 millions de francs qu'il faudra compenser et ce, grâce à des économies substantielles.

Forte de ces constats, l'UDC Carouge est surprise que le Conseil administratif ne vienne pas devant ce Conseil avec au moins des ébauches de propositions en termes de rentrées fiscales.

Faut-il comprendre que le Conseil Administratif n'a aucune solution que l'augmentation du centime additionnel pour parer aux pertes 2013? Auquel cas, l'UDC-Carouge souligne qu'elle continuera de combattre toute augmentation d'impôts.

S'agissant des charges fixes, nous sommes bien sûrs heureux de la diminution linéaire de 5 % qui a été salubre et qui a prouvé qu'il était possible de faire de réelles économies sans augmenter le centime additionnel.

D'ailleurs, il est totalement faux de prétendre qu'une diminution des dépenses publiques serait préjudiciable aux administrés et à l'économie. Bien au contraire, les Carougeois sont contents de ne pas devoir mettre la main à leur porte-monnaie et il est important de rappeler qu'ils l'ont fait savoir en refusant en 2013 une hausse du centime additionnel.

Quant aux investissements, l'UDC-Carouge s'opposera à tous projets pharaoniques dépassant les prévisions acceptables et par là-même pouvant mener les futurs budgets dans les chiffres rouges, référence faite notamment au Théâtre de Carouge où l'UDC n'hésitera pas à lancer un référendum contre le crédit de construction si les fonds annexes promis par le Conseil administratif ne sont pas confirmés par écrit et que le budget prévu de 21 millions devait être dépassé.

Enfin, l'UDC-Carouge aura un oeil attentif sur le développement démographique et le développement des infrastructures nécessaires.

En effet, l'UDC-Carouge mettra tout en oeuvre pour garder l'esprit de Carouge tel quel nos ancêtres l'ont voulu. Dès lors nous encourageons le Conseil administratif à rester modeste dans ses projets et à s'engager à prévoir encore plus d'économies au sein de l'administration et ainsi garantir la prospérité non seulement des résidents mais aussi des commerçants.

L'Exécutif ne doit pas négliger la chute des revenus fiscaux ainsi que les fortes augmentations du coût de la vie et des charges de la classe moyenne.

Ceci dit et pour conclure, l'UDC-Carouge dira donc oui aux délibérations 107 et 108 – 2014.

Merci de votre attention.

M. Prod'hom s'exprime au nom des Verts.

Déclaration des Verts sur le compte-rendu 2013.

Les comptes 2013, que nous sommes appelés à approuver ce soir, sont équilibrés et présentent un excédent de revenu de CHF 100'750.-. C'est un très bon résultat compte tenu du contexte général économique et notamment en considérant que les rentrées fiscales 2013 ont été inférieures de CHF 2'396'406.- par rapport au budget établi.

Elle démontre que les réformes du fonctionnement de notre administration entreprise par le Conseil Administratif porte leurs fruits et nous encourage à continuer cette politique.

Il est également à relever que d'autres revenus ne figurant pas en 2012 sont venus équilibrer les comptes de notre commune : les macarons ont rapporté un montant total de CHF 741'506.- ; la participation aux frais liés à la location du matériel, qui jusqu'alors était fourni gratuitement, a rapporté un montant de CHF 268'232.-.

Concernant la dette de notre commune elle a diminué de CHF 5.0 millions et s'établit dès lors à un total de CHF 43.0 millions, abaissant la dette par habitant de CHF 2'319.- à CHF 2'052.-, ce qui est très positif pour l'avenir.

Notre commune a la pleine capacité de pouvoir investir dans de nouveaux projets utiles à la collectivité et d'en assumer le financement ainsi que l'amortissement. Notre parti pense notamment au projet de démolition et reconstruction du Théâtre de Carouge et à la rénovation de la salle des fêtes, qui, contrairement à ce que prétendent les référendaires au crédit d'études, est réalisable. Pour mémoire ce projet nécessitera, pour la Commune un investissement de 21,5 millions pour le Théâtre et 8 millions pour la salle des fêtes soit l'équivalent d'un groupe scolaire.

Nous soulignons le rôle pro actif du service d'urbanisme, pourtant tellement décrié par nos adversaires, qui nous permet d'avoir une vision très claire des investissements communaux. C'est très rassurant au regard des futurs enjeux du développement des grands secteurs comme Carouge Est et le PAV.

Les Verts regrettent toutefois le choix de la diminution de la participation au programme SIG « Vital Vert » en 2013 et l'acceptation en 2014 d'un retrait complet de ce programme. Ceci n'est tout simplement pas acceptable pour une collectivité qui promeut l'agenda 21 et a obtenu la certification « Cité de l'énergie » et qui se doit être exemplaire.

D'autre part, notre commune doit investir d'une manière plus marquée dans l'environnement. Nous pensons qu'un plan communal des énergies doit être établi rapidement sur le modèle de la commune de Vernier. Des audits énergétiques et un suivi minutieux des consommations des bâtiments communaux doivent être effectués avec un plan d'investissement énergétique.

Par ailleurs, la baisse du revenu d'une partie de la population conduisant à une précarisation grandissante doit nous inciter à développer des outils, tels qu'une antenne chômage, et maintenir une politique social solidaire.

Pour terminer, Les Verts soutiennent la politique menée par notre exécutif. Nous remercions particulièrement la Conseillère administrative Madame Stéphanie Lammar et Monsieur Giovanni Di Stefano, chef du service financier, pour leur travail exemplaire. Nous remercions également l'ensemble de l'administration, qui malgré le gel des annuités et le débat qu'il y a eu sur le budget, a réalisé un travail de grande qualité tout au long de l'année 2013.

M. Pistis s'exprime au nom du MCG.

Déclaration du MCG sur le compte-rendu 2013.

Pour le groupe MCG ces comptes 2013 son acceptables. Nous considérons que la commune doit faire face à ses responsabilités et qu'elle ne peut pas continuer à dépenser sans compter en attendant simplement des contribuables qu'ils paient plus d'impôts.

Une excellente qualité de vie ne passe pas nécessairement par une hausse des impôts !

Nous pouvons constater qu'il est tout à fait possible d'avoir des compte équilibré sans augmentation des impôts.

Actuellement, Carouge est une commune qui décroche tous les records pour les dépenses, qui sont dans de nombreux cas tout à fait inutiles.

Nous regrettons toutefois que la mauvaise gestion des deniers publique voulue par le Conseil Administratif a dû être supportée, entre autres, par les employés de la commune de Carouge, en s'attaquant aux plus bas salaires, en refusant leurs mécanismes salariaux, alors que les employés n'ont pas fait ce choix politique et ne peuvent être tenus responsables de ces décisions politiques d'une commune.

Nous devons également être attentifs dans les futurs choix d'investissement pour que notre commune ne soit pas à nouveau dans des chiffres rouges et que le Conseil Administratif en profite pour demander à nouveau une augmentation des impôts.

Le groupe MCG acceptera en l'état ces comptes 2013.

Mme Stebler s'exprime au nom d'À Gauche toute.

Déclaration de AGT sur le compte-rendu 2013.

Un classeur rouge rempli d'additions et de soustractions sans fautes, parfaites, des chiffres par milliers qui défilent et qui doivent satisfaire une cour des comptes fouineuse et parfois choquante... Mais allons voir tout de même dans la vraie vie, sur le terrain, dans la population si les 20'000 habitants et habitantes y trouvent aussi leur compte.

De nouveaux apprentis supplémentaires ont été engagés et nous ne pouvons que nous réjouir face aux difficultés que rencontrent les jeunes pour trouver une place d'apprentissage.

Les horaires de la police municipale ont été adaptés aux weekends et aux besoins de sécurité ressentie par une partie de la population.

Mais pour équilibrer ce budget, de nombreux « grattages » et économies ont été faits sur l'entretien des installations, des routes, des trottoirs et des parcs et l'on ne pourra continuer ainsi sans mettre en danger les usagers, et à long terme de coûter plus cher à la commune.

D'importants projets sont à soutenir, comme un nouveau théâtre, rénover la salle communale, assainir les bâtiments publics gaspilleurs d'énergie, rendre moins bruyantes une vingtaine de rues encombrées de trafics motorisé, et ainsi rendre des rues aux habitants et aux enfants, ainsi que la si attendue zone piétonne et de nouveaux abris pour nos vélos.

Nous constatons, dans ces comptes rendus, que les travailleurs frontaliers, si décriés, enrichissent la commune d'environ 10'000'000 de francs, sans oublier leur participation dans les soins à la population et dans la vente.

Équilibrer les comptes, d'accord, mais pas au détriment des chômeurs et sans une vraie réflexion sur l'engagement de la commune et de l'Etat, en remettant en cause le partage du temps de travail, c'est-à-dire en proposant aux employés, aux cadres et aux chefs de travailler moins (80 % à 90 %) comme le font maintenant certains maires de communes suédoises, qui ont réduit le temps de travail de leur employés à 30 heures par semaine, et en constatant que l'ambiance et les résultats y sont meilleurs et qui ont permis d'engager de nouveaux collaborateurs.

Des chiffres étonnants et pourtant bénéficiaires pour la commune : 1'500'000 CHF d'amendes pour parkings sauvages : c'est aussi la plus grande incivilité faite sur la commune par des citoyens et citoyennes... Là aussi, une réflexion sur de telles incivilités pourrait se faire et nous pourrions par exemple offrir un parking relais à la population de St-Julien (comme l'a voté 49,4% des Carougeois) pour éviter le trafic dans Carouge.

Pour nous, il est préférable d'accepter un budget juste répondant aux besoins de la population plutôt qu'un budget équilibré.

Un budget solidaire, un budget donnant la priorité à la justice sociale, à la culture, à un urbanisme harmonieux, au sport amateur, aux infrastructures de la petite enfance, aux besoins des aînés et de la lutte contre leur solitude.

Nous constatons aussi que la dette diminue mais nous sommes conscients que la dette des collectivités publiques est en réalité des investissements de cadeaux pour les générations futures et sont por-

teuses de richesses culturelles et publiques pour nos enfants et petits enfants. Alors, oui, investissons et construisons...

Mais pour ces nouveaux projets, bien sûr il faudra de nouvelles recettes et de nouveaux combats et rappeler que l'impôt fraudé ou baissé est une calamité pour les caisses publiques et les infrastructures, et que les peurs et les refus brandis par la droite privent Carouge de ses possibilités de développement.

C'est la justice qui nous importe, c'est la redistribution des ressources et des richesses qui est importante, c'est de diminuer radicalement la pollution, le chômage et la précarité que nous soutiendrons à travers le futur budget.

Il faut impérativement partager l'espace public, les repas conviviaux, les rues, les fêtes, les réflexions, les amis, sans peur et sans rejet d'une partie de la population et développer le vivre ensemble, en étant conscient que nous faisons partie d'une même communauté, d'une même citoyenneté, d'une même planète et que les solidarités plurielles, contre la peur et les slogans simplistes, contre les milliards gaspillés pour l'armée qui viennent d'être refusés, continuent à nous mobiliser, à travers des comptes et des budgets solidaires.

Ce n'est qu'un combat, continuons le début Dum spiro spiro. Tant que je vis, je garde l'espoir.

M. Etienne souhaite revenir sur le vote du centime additionnel en rappelant le contexte de l'élaboration du budget de l'époque. Il fallait réunir neuf millions d'économie pour plusieurs raisons, notamment les conséquences d'une baisse d'impôts votée par une majorité de droite au Grand Conseil avec un report sur les communes et un nouveau mode de calcul de la péréquation financière. La crise était également présente. Le Conseil administratif a été contraint de présenter un budget et de proposer des économies. Tous les acteurs, personnel comme associations, devaient faire un effort. M. Etienne rappelle que la crise entraîne l'augmentation des demandes de prestations sociales. Ainsi, chaque économie réalisée au niveau du service publique entraîne une baisse de la qualité de ces prestations. De plus, il souligne que le Conseil administratif a travaillé pour éviter la thésaurisation dans les associations et a donc fait montre d'une gestion responsable. Le PDC rappelle à chaque budget le devoir d'économie sur le poste biens, services et matériaux. Cependant, il s'agit de bâtiments qui se dégradent ou des infrastructures qui vont de moins en moins bien. Quant aux équipements publics, il n'est pas possible de les développer sans les entretenir. Pour ce qui est de la gouvernance, M. Etienne défend les procédures du Conseil administratif sur l'utilisation du domaine public, notamment en ce qui concerne la gratuité. Le prêt du matériel et les services de la Voirie ont aussi été réévalués. Sur le sujet du partenariat public-privé évoqué par M. Barthassat, par exemple pour le CEVA ou le futur SPA, entre autres, les démarches dans ce sens ont été expliquées. Il en va de même pour le Théâtre qui comprend un financement tripartite. Pour lui, le Conseil administratif gère de façon tout à fait saine les deniers de la commune.

M. Barthassat estime que les propos de M. Etienne ne sont pas justes. Des économies n'ont pas été réalisées : ce sont les charges et les revenus qui ont augmenté. En outre, pour ce qui est du mode de financement des investissements communaux, cette idée vient du PDC qui en parle depuis trois ans. Il applaudit les démarches du Conseil administratif en ce sens. En ce qui concerne le centime additionnel, le PDC ne s'y est jamais opposé, en revanche il est contre une augmentation d'impôts due à une mauvaise gestion du budget de fonctionnement. Il rappelle d'ailleurs la sanction du peuple.

M. Morex déplore le caractère déplacé et inutile de certains échanges de propos.

La Présidente observe qu'il est légitime d'intervenir pour réagir à des déclarations.

M. Monney s'appuie sur la page 27 du classeur concernant la dette par habitant. Il souligne la diminution de cette dernière depuis que la gauche est au Conseil administratif. La dette a aussi diminué de 5 millions depuis 2013.

Mme Molinari trouve certaines affirmations très graves, notamment les « largesses » mentionnées par M. Morex. M. Barthassat parle de « mauvaise foi », ce qui va trop loin. La définition du « menteur », dénuée de tout fondement, lui semble aussi grave. Elle a été étonnée par les propos de M. Pistis qui évoquait une mauvaise gestion des deniers publics sans donner de clarifications. Quant à l'augmentation des impôts pour des investissements clairs mentionnée par M. Barthassat, elle rappelle que les investissements impliquent des coûts de fonctionnement clairs dans les années qui sui-

vent et la complexification des dossiers. Pour elle, affirmer que les augmentations d'investissements se limitent à l'investissement est fallacieux. La commune a rempli son mandat qui est de fournir une vie de qualité aux habitants de la commune. Elle invite donc les conseillers municipaux à davantage de retenue dans leurs interventions.

M. Barthassat conteste les chiffres avancés par M. Monney. En 2010, la dette était de 23 millions, elle est de 43 millions en 2013.

M. Monney répond qu'en 2007, la dette était de 60 millions, en 2008, de 61 millions et en 2009, de 51 millions.

La Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est approuvée par 20 voix pour et 7 voix contre.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 108-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDIT BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2013 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2014 et renvoyé en commission des finances.

Celle-ci s'est réunie le 6 mai 2014 et le rapport a été établi par M. S. Barthassat.

Est-ce que M. S. Barthassat a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Barthassat n'a rien à ajouter à son rapport.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 7 oui et 4 abstentions.

La Présidente ouvre la discussion.

En l'absence de demandes de parole, elle met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 18 voix pour, 2 abstentions et 7 voix contre.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 110-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA REALISATION D'UN BATIMENT COMMUNAL DESTINE A ACCUEILLIR LES LOCAUX PARASCOLAIRES ET LE RESTAURANT SCOLAIRE DE L'ECOLE DES PERVENCHES, DES LOCAUX DE MUSIQUE ET DE SOCIETES AINSI QUE DES LOCAUX D'ARCHIVES MUNICIPALES ET D'ARCHIVES DE LA VIE PRIVEE

Mme Lammar introduit cette délibération.

Pour rappel, le Conseil municipal avait voté en 2010 un crédit pour un concours relatif à la création d'un restaurant scolaire, de locaux parascolaires, de locaux de sociétés et de locaux d'archives.

En même temps, toujours en 2010 et selon la procédure alors en vigueur au sein de la commune, le Conseil municipal avait voté aussi un crédit d'étude pour ce projet mais en fonction d'un bâtiment simple, soit une sorte de cube posé directement sur le sol, dont le coût de construction avait été évalué à 4 millions.

Or, la complexité de ce bâtiment, qui prévoit 5 fonctions différentes dans un petit ouvrage, avait été très fortement sous-estimée. En effet, un restaurant scolaire, des locaux parascolaires et des archives exigent des équipements très spécifiques, tels une cuisine semi professionnelle de réchauffement, du mobilier de restaurant, des compactus d'archives ou des armoires de rangement en quantité pour le parascolaire et les sociétés. Les locaux d'archives nécessitent aussi un environnement très stable et contrôlé (au niveau de la température, de la ventilation, de l'humidité ou de l'éclairage) afin de garantir une bonne conservation.

Tous ces éléments n'avaient pas été pris en compte dans l'estimation de 2010.

C'est la raison pour laquelle j'étais revenue en octobre 2012 avec un nouveau crédit d'étude, permettant ainsi d'être en conformité non seulement avec l'estimation de coût réel, alors estimé à plus de 8 millions, mais aussi avec les procédures nouvellement établies au sein de la Commune, soit un vote pour le concours, puis un vote pour le crédit d'étude, et enfin, un vote sur le crédit de construction.

Lors du vote de ce crédit d'étude, en janvier 2013, le Conseil municipal avait souhaité qu'on soit très attentif au respect du coût de construction devisé, voire qu'on puisse l'abaisser quelque peu.

Et bien, j'ai le plaisir de vous dire qu'aujourd'hui c'est chose faite, puisque le montant de construction a été abaissé à CHF 7'170'000.-.

A ce montant s'ajoutent bien évidemment les divers et imprévus, le fond de décoration et un montant pour l'acquisition d'un bout de parcelle qui appartient pour l'instant à la Fondation Emma Kammacher.

Tout cela pour parvenir à un montant de CHF 7'990'000.-, soit encore moins que les CHF 8'200'000.- annoncés dans la délibération votée en janvier 2013.

Pour le surplus, j'aimerais encore relever que ce projet est capital, en particulier pour nos jeunes carougeoises et carougeois. En effet, le besoin de restaurants scolaires à Carouge est criant et urgent également dans le périmètre des Pervenches. Il est par ailleurs nécessaire pour l'école des Pervenches de disposer des classes libérées par la délocalisation du restaurant scolaire des Pervenches dans un site plus adapté. En effet, face à la croissance de la demande en matière de restauration et de parascolaire des enfants, il est capital de prévoir de nouveaux locaux en particulier dans le périmètre des Pervenches, car le bâtiment actuel ne répond plus aux besoins et les locaux du parascolaire ne sont plus assez grands et s'avèrent inadaptés. Il faut relever que la réalisation de locaux parascolaires s'inscrit dans la démarche de la nouvelle loi en vigueur qui oblige les communes à disposer de locaux pour l'accueil des enfants.

Quant aux locaux de société, ils sont tout aussi importants, car ils doivent permettre aux associations de pratiquer leurs loisirs dans de bonnes conditions. Enfin, la création de locaux d'archivages adaptés est capitale afin d'assurer la pérennité de la mémoire collective.

C'est pourquoi, le Conseil administratif vous propose d'ouvrir, après avoir voté le concours et le crédit d'étude revu, un crédit de construction de CHF 7'990'000.- pour la réalisation d'un bâtiment destiné à accueillir des locaux parascolaires, un restaurant scolaire, des locaux de musique et de sociétés, ainsi que des locaux d'Archives municipales et Archives de la vie privée, ainsi que pour l'achat à la Fondation Emma Kammacher d'une partie de la parcelle n°2951 de la Ville de Carouge.

Le prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le renvoi en commission est accepté à l'unanimité.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gerster est surpris du montant élevé en l'espèce. Le renvoi en commission visait à mieux expliquer le projet. Vu que d'autres acquisitions sont prévues à l'ordre du jour, il souhaiterait une meilleure vision des investissements traités aujourd'hui.

M. Morex aimerait que lors de la discussion, les commissaires soient renseignés sur les sociétés qui auront l'usage de ces futurs locaux.

M. Baertschi aimerait des précisions sur les locaux d'archives. Il s'interroge sur les archives actuelles sur différents supports.

Le projet est renvoyé en commission des constructions.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 112-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DESTINE A L'AMENAGEMENT DU RESEAU COLLECTIF PRIVE D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DU TUNNEL

M. Walder a prévu de fournir les explications pour les délibérations du point 8 et 9 en même temps afin de gagner du temps.

Ces délibérations concernent les crédits d'étude et de réalisation destinés à l'aménagement de réseaux collectifs d'assainissement des projets se mettant en place actuellement dans le secteur de la rue du tunnel et du PLQ des Moraines, c'est à dire au début du chemin de Pinchat.

Le réseau collectif privé est un réseau d'assainissement construit conjointement par la Commune et par des propriétaires fonciers sur les parcelles de ces derniers, et qui, après travaux, sera cédé au domaine public. De fait, dès sa cession, sa maintenance et son entretien seront à la charge de la commune. Il est conçu sur la base du plan général d'évacuation des eaux (PGEE) mené par la Commune (capacité des réseaux d'assainissement en aval du secteur ou respect d'objectifs fixés en matière de protection des cours d'eaux).

1. 112-2014 - Rue du Tunnel

Au vu des différents projets en cours sur la rue du Tunnel (Similor, Marmet, Broliet/Steffen, Graphi-group SA et PPE Tunnel 15-17) et de par les obligations légales décrites ci-dessous, la Commune se voit dans l'obligation de coordonner la mise en place d'un réseau collectif privé, sachant que les parcelles bordant les différentes propriétés seront cédées à la Ville de Carouge dès la fin des travaux.

A ce jour, 3 projets sont à des stades avancés, dont le plus gros (et donc ayant le plus grand impact financier) est celui de l'ancienne usine Similor-Kugler qui a déposé une Demande Définitive à fin février 2014 pour la construction de 9 bâtiments de logements et d'activités.

2. 113-2014 - PLQ Moraines

La délibération suivante 113-2014 concernera le projet dit du PLQ Les Moraines qui prévoit la construction de cinq immeubles de logements avec garage souterrain au 3-5-7 chemin de Pinchat. Ces immeubles appartenant à différents propriétaires, le même principe du réseau collectif privé à été demandé par la DGEau dans son préavis à l'autorisation de construire.

Le projet est à un stade plus avancé que celui de la rue du Tunnel puisque les travaux pourraient débuter le mois prochain pour 3 des bâtiments. Le financement de ce réseau d'assainissement est déjà assuré car une feuille d'engagement a été signée par les propriétaires (Naef Promotions SA et Grasset-Schnyder) en janvier 2014.

3. Cadre légal et financement

Pour rappel, la loi sur les eaux (L Eaux 2 05) et son règlement d'application (REaux L2 05.01 au travers des articles 88 et 27) définissent précisément le principe de financement des installations d'assainissement collectives privées d'intérêt local.

Ces 2 articles explicitent clairement la participation financière de 100% de la Commune pour la phase étude ainsi que l'obligation pour les propriétaires fonciers de prendre à leur charge le 75 % du montant des travaux, le 25 % restant devant être également assumé par la Commune.

Afin d'assurer le paiement de ces travaux, les propriétaires sont obligés de signer un document (feuille d'engagement) dans laquelle ils s'engagent à respecter les conditions émises par la DGEau, dont la participation financière calculée au prorata des surfaces brutes de plancher pour chacun des projets à réaliser.

De fait, la Commune joue le rôle de banquier en avançant au travers des crédits débloqués via les délibérations les sommes requises pour ces travaux. Elle sera remboursée au fur et à mesure que les autorisations de construire sont délivrées aux propriétaires, délivrances conditionnées par les services de l'Etat (DALE/DIME) au paiement préalable de ces montants.

A noter au final qu'il s'agira d'**opérations blanches pour la Ville de Carouge** car les frais d'études ainsi que les 25% du montant des travaux que Carouge devra payer pourront être remboursés par les 2 mécanismes suivants :

- 15 % du montant des travaux seront remboursés par l'Etat au travers de la subvention accordée pour « l'établissement, l'entretien et l'extension du réseau secondaire » selon l'arrêté du 26 février 2014 ;

- le solde de ces montants sera prélevé sur le fond communal de la taxe d'assainissement s'élevant actuellement à env. 3 mio.

C'est ainsi que je ne peux que vous inviter à accueillir favorablement ces deux délibérations qui, si elles ne coûteront finalement rien à la Commune, s'avèrent indispensables à l'avancement des ces deux très attendus projets.

La Présidente met aux voix la prise en considération de cette délibération.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission entretien du domaine public.

M. Monney propose la discussion immédiate puisqu'au vu de la législation, le choix n'est pas possible. Son avis concerne aussi la deuxième délibération.

M. Voignier n'est pas tout à fait d'accord avec M. Monney. Si pour la délibération 113, tous les documents ont été signés, il n'en va pas de même pour la délibération 112. Avant de signer, il faudrait savoir ce qu'il en est. Pour sa part, il trouve que la délibération 112 devrait être renvoyée à la commission de l'entretien du domaine public.

M. Buchs rejoint l'opinion de M. Monney.

M. Walder précise à l'intention de M. Voignier que pour la rue du Tunnel, l'autorisation de construire ne sera pas délivrée tant que ce document ne sera pas signé. Pour la rue du Tunnel, une partie devra être payée par les derniers investisseurs au bout de la rue à gauche. La Commune ne fera donc qu'avancer l'argent.

M. Voignier remercie le Maire pour ses explications.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 25 voix pour et 2 voix contre.

M. Buchs souhaiterait savoir si le Conseil administratif touche des intérêts vu son rôle de banque.

M. Walder répond que non.

M. Baud demande si une synergie de travaux est prévue avec la construction des immeubles.

M. Walder répond que cela doit se faire en synergie, vu que l'approvisionnement en eau est en question. Quant au chemin de Pinchat, le Conseil administratif souhaite revenir devant le Conseil municipal avec un projet pour son réaménagement, dont un revêtement phonoabsorbant et l'élargissement des trottoirs.

M. Baertschi s'interroge sur le taux : est-il habituel ?

M. Walder répond que c'est bien un taux habituel pour des chemins privés à destination publique.

La Présidente met aux voix cette première délibération 112-2014.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 113-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DESTINE AUX EQUIPEMENTS COLLECTIFS PRIVES D'ASSAINISSEMENT DU PLQ 29'775 « LES MORAINES »

La délibération ayant déjà été introduite par M. Walder, la présidente met aux voix la prise en considération du projet.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 26 voix pour et 1 voix contre.

La présidente ouvre la discussion. En l'absence de demandes de parole, elle met la délibération aux voix.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 114-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ACQUISITION DE PARTS DE PROPRIETE PAR ETAGE DANS LE BATIMENT SIS 5 ROUTE DE SAINT-JULIEN A CAROUGE POUR LA REALISATION D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE

Mme Lammar donne lecture de l'introduction.

Il s'agit d'une opportunité que nous avons eue d'acquérir une partie d'un bâtiment.

Il faut savoir que le projet de maison de la sécurité à la maison Baylon a été abandonné vu les incertitudes liées à sa réalisation. La délibération y relative sera donc clôturée si vous votez la proposition de ce soir.

Par ailleurs, il faut également avoir en tête que la police municipale est actuellement au boulevard des Promenades dans un bâtiment temporaire qui doit à terme être démonté et remonté aux Moraines pour servir à la maison de quartier, qui, je vous le rappelle, est dans un état de délabrement avancé.

C'est dans ce contexte que nous avons appris que le propriétaire des bâtiments de la Vigne rouge souhaitait construire un nouveau bâtiment, le long de la route de Saint-Julien. Et surtout qu'il souhaitait vendre ce bâtiment.

La proposition qui est faite ce soir est donc d'acquérir une partie des locaux administratifs pour y placer notre police municipale.

Le propriétaire souhaitant vendre en un seul bloc, nous avons pris contact avec différents partenaires qui achèteraient le reste de l'immeuble, soit :

- *Le Canton qui acquerrait une autre partie des locaux administratifs pour y déménager le poste de police de Carouge. Ainsi placée, la police serait parfaitement en phase avec le nouveau périmètre d'intervention du poste de Carouge. Par ailleurs, cette configuration permettrait à la police municipale et à la police cantonale, de renforcer leurs synergies, tout en restant dans des locaux bien séparés.*
- *La Fondation des personnes âgées qui achèterait les étages pour y créer des IEPA, ces appartements semi-médicalisés, ainsi que le rez-de-chaussée côté Vigne rouge pour y faire un restaurant. Elle louerait à Pro Senectute une partie pour un foyer de jour.*
- *Pro Senectute qui achèterait les locaux administratifs restants. Vu que le processus de validation est en cours et que le vendeur souhaite aller de l'avant le plus rapidement possible, il a été inséré le montant des locaux de Pro Senectute dans cette délibération. Dès lors, soit Pro Senectute achète directement, soit nous achetons et leur vendons ensuite.*

Les montants afférant à chaque partenaire sont résumés dans l'annexe 2.

Le montant afférant à la Ville de Carouge figure dans la récapitulation de l'annexe 2, soit CHF 5'617'150.-

Le montant de Pro Senectute s'élèverait quant à lui à CHF 3'753'000.-,

Soit un montant total de CHF 9'763'000.-.

Il faut encore relever que le fait d'avoir en main publique ce bâtiment permet de garantir la création d'un passage public entre la route de Saint-Julien et la Vigne rouge (avec un ascenseur prévu qui permettrait aussi l'accès aux vélos) ce qui est très important pour l'aménagement de notre territoire et la mobilité dans Carouge.

Ce projet étant toutefois complexe, je vous propose de le renvoyer en commission afin de pouvoir entendre les projets des différents partenaires ainsi que les souhaits du vendeur.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi à la Toutes Commissions Réunies.

Le renvoi en commission TCR est accepté à l'unanimité.

La présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Voignier aimerait la présence d'un responsable de l'office des bâtiments de l'Etat ainsi que d'un fonctionnaire de police.

M. Baud voudrait savoir si une fondation de droit public ou un particulier va reprendre l'IEPA.

La Présidente répond que c'est la Fondation des personnes âgées de la Ville de Carouge.

La TCR se tiendra le mardi 3 juin à 18h30.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 115-2014 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DESTINE A LA REFECTIION DU REVETEMENT DU TERRAIN DE VOLLEY-BALL SIS 57, ROUTE DE VEYRIER A CAROUGE, PARCELLE DU « BOULODROME »

Mme Lammar introduit le sujet.

Mme Lammar invite les Conseillers municipaux à consulter l'annexe 1 de cette délibération. Les photos témoignent de l'état de délabrement de ce terrain de volley-ball. Jusqu'à présent, il était prévu de le garder en l'état afin de réaménager toute la zone après les travaux du CEVA. Cependant, vu le retard annoncé desdits travaux et les besoins des utilisateurs, le Conseil administratif s'est résolu à présenter cette délibération. L'utilisation actuelle est extrêmement dangereuse. La réfection devrait être utile pour au moins 4 ou 5 ans et le coût des travaux se monte à CHF 24'500.-.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

La discussion immédiate est acceptée.

La discussion est ouverte.

M. Voignier pense qu'il serait utile de placer un panneau explicatif sur l'utilisation de ce genre de terrain. Des éléments didactiques seraient les bienvenus.

La Présidente met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

12. MOTIONS

(Article 32 du règlement)

Il n'y en a pas.

En revanche, la Présidente observe que le PDC a accepté de remettre au Conseil municipal du mois de juin une motion concernant la braderie.

13. POSTULATS

(Article 35 du règlement)

Il n'y en a pas.

14. RESOLUTIONS

(Article 29 du règlement)

Il n'y en a pas.

15. PETITIONS

Il n'y en a pas.

16. QUESTIONS

(Article 40 à 42 du règlement)

Réponses aux questions en suspens par le conseil administratif

- Réponse de M. Walder à la question écrite de M. Mutzenberg - Parti Socialiste : Difficulté d'accès pour les personnes à mobilité réduite

M. Mutzenberg s'inquiétait de la difficulté d'accès pour les personnes à mobilité réduite notamment à la rue Saint-Nicolas le Vieux et la Place du Marché.

Monsieur,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2014, traitant des difficultés d'accès pour les personnes à mobilité réduite, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

De manière générale, le Service de l'Urbanisme consulte systématiquement depuis sa création l'association HAU qui représente les intérêts tant des personnes à mobilité réduite que ceux des malvoyants, par délégation de l'association ABAGE. Cette consultation en amont de la mise-en-œuvre permet désormais d'éviter les écueils de réalisations récentes qui doivent être reprises pour être mises aux normes et améliorer l'usage du domaine public par les personnes fragilisées.

Ainsi nous sommes en train de remplacer toutes les dalles podotactiles grises, peu détectables, par des dalles podotactiles jaunes. Nous allons aussi remplacer systématiquement les potelets dangereux et incitations à traverser sur les « faux-passages piétons » de la zone 30, en renforçant la sécurité au droit des carrefours et giratoires qui seront dorénavant munis de passages cloutés. L'étude d'ensemble, en cours de validation tant par la DGT que par HAU devrait nous permettre de mener ces travaux de mise en conformité au cours du 2ème semestre de cette année.

Mais nous voulons aller plus loin en testant prochainement avec une personne en fauteuil roulant, qui s'est portée volontaire, les aménagements réalisés dans le cadre du chantier Noirettes, afin d'apporter les éventuelles rectifications requises en cours de travaux, et aussi de sensibiliser nos collaborateurs à la bonne compréhension des contraintes.

En ce qui concerne les cas de la rue Saint-Nicolas-le-Vieux et du bas de la place du Marché, les associations consultées nous ont dit ne pas avoir reçu de doléance à leur sujet. Mais son président, lui-même en fauteuil roulant, pense que les vides de passage, bien que conformes aux normes, sont parfois trop restreints pour pouvoir franchir l'obstacle en fauteuil roulant tout en tournant, comme c'est le cas par exemple si l'on aborde l'obstacle de biais.

En ce qui concerne la rue Saint-Nicolas-le-Vieux, mes services ont constaté ce type de contraintes liées à une approche non frontale, compliquées localement par la présence d'obstacles supplémentaires tels que des poubelles. Sensibilisés par votre question à ces problèmes, mes services vont faire le nécessaire dans les meilleurs délais pour y remédier.

En ce qui concerne la place du Marché, la largeur minimum entre obstacles, en affrontant celui-ci frontalement, est de 93 cm ce qui est au-dessus des 80 cm. minimum prescrits. Il est vrai que l'abord de biais est sans doute plus problématique et cela contraint les usagers de fauteuils roulant arrivant de côté à faire une manœuvre. Il faut souligner ici qu'il s'agit de bornes et barres à valeur patrimoniale pour certaines et qu'il n'est pas évident de concilier les différents enjeux de manière parfaite.

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

- Réponse de M. Walder à la question orale de M. Morex sur les défauts et absences de finitions rue de Montfalcon et Grosselin.

Réponse

Les revêtements exécutés dans le cadre du chantier Montfalcon-Grosselin se sont effectivement révélés insatisfaisants, peu de temps après leur mise en œuvre. Selon des critères de développement durable, la soumission prévoyait l'application d'un revêtement à base de liant végétal, à l'instar de ce qui avait été mis en place à la rue de la Débridée et à la rue de Veyrier, à la pleine satisfaction de la Commune. Ce type de matériau s'est avéré complexe à la mise en œuvre, notamment si la pose s'effectue à des périodes critiques de l'année du point de vue climatique, en l'occurrence en novembre 2011 et en juin 2012.

Les revêtements effectués en 2012 présentaient ce début d'année des défauts moins visibles que ceux réalisés en 2011 au droit de l'Ecole des Pervenches, mais les mêmes problèmes que ceux soulevés par M. Morex s'annonçaient déjà.

Nous avons donc ordonné une expertise de toutes les couches exécutées par un laboratoire. Celle-ci a permis d'établir que les sous-couches sont bonnes, que la compacité du matériau n'est pas à mettre en question et que la mise-en-œuvre respecte les normes.

Il en résulte que c'est le matériau lui-même qui doit être incriminé. Il s'agit d'un matériau similaire mais différent de celui qui a été mis en œuvre à la Débridée, celui-ci n'étant plus produit, faute de demandes suffisantes. Ces nouveaux revêtements plus écologiques, constitués de recyclage de matériaux de base, lié avec une émulsion bitumineuse à liant végétal, ne sont pas encore normés. La température de pose est plus basse qu'un matériau traditionnel afin de stabiliser et maîtriser le liant végétal et il est indispensable de recourir à des adjuvants de pose. Le matériau est donc moins stable qu'un revêtement traditionnel et sa mise en œuvre doit être faite sans délai après sa fabrication.

Afin de respecter ses engagements pris dans l'offre selon soumission, l'entreprise mandatée a donc refait les revêtements, en prenant toutes les précautions de pose et en commandant spécifiquement le matériau en flux tendu pour le chantier. Un relevé précis des conditions atmosphériques et des heures d'arrivée du camion a été fait.

La Commune a obtenu pour ces nouveaux revêtements un nouveau délai de garantie normal de 5 ans courant depuis la nouvelle pose. Si ce matériau ne donnait pas satisfaction, l'entreprise s'est engagée à reposer à ses frais un revêtement normé (macro-rugueux pour une similitude d'aspect, voire traditionnel).

Afin de respecter l'engagement pris par la Commune de poser des revêtements plus respectueux de l'environnement, et de se donner les chances d'améliorer ce matériau qui ne donnait pas satisfaction dans l'état, la Commune participe financièrement de manière minoritaire à cette reprise, soit à hauteur de 100'000.-, l'entreprise prenant à sa charge la majorité des coûts, ainsi qu'une éventuelle reprise ultérieure si le matériau s'avérait insatisfaisant dans le délai de garantie normale. A ce jour, l'ensemble des travaux de réfection a été assuré, en s'inscrivant parfaitement dans le crédit voté par votre Conseil municipal.

En ce qui concerne le tronçon situé entre M-Parc et l'EMS, soit entre les giratoires Gavard, Centenaire et Praille si l'on a bien compris la question, mes services m'indiquent que le revêtement des trottoirs est cette fois-ci traditionnel et les seules inégalités observées sont sur la chaussée où un revêtement phono-absorbant a été mis en œuvre. Celui-ci présente des traces dues à la giration de certains véhi-

cules et ces dernières sont normales pour ce type de revêtement et devraient s'estomper avec le temps.

M. Morex remercie M. Walder de ses précisions.

- Réponse de Mme Lammar à la question écrite de l'UDC: Révolution fiscale à Carouge

L'UDC demandait quelles seraient les implications des réformes fiscales menées par le Conseil d'Etat.

Messieurs,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 21 janvier 2014, concernant la réforme de la fiscalité communale, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Nous avons dans un premier temps, tenté de répondre à l'interne mais au vu des informations dont nous disposons nous n'avons pas eu les moyens de répondre à votre question ; raison pour laquelle nous nous sommes adressés à l'Etat et dont vous trouverez en annexe le courrier de réponse qui indique :

« Il est pour l'heure, impossible de connaître, comme le souhaiterait l'UDC Carouge, les incidences pour les carougeois de cette (future) réforme de la fiscalité communale tant d'une manière générale qu'en matière de centime additionnel »

Mme Lammar donne lecture de la réponse qu'elle a obtenue à cet égard du conseiller d'état M. Serge Dal Busco.

Questions écrites

Il n'y en a pas.

Questions orales

M. Barthassat : terrasses

M. Barthassat s'interroge sur les terrasses. Un nouveau règlement entré en vigueur ce printemps oblige les tenanciers à limiter leurs terrasses à leur devanture et à laisser libre l'accès aux portes cochères. Ces directives ont été respectées par presque tous les tenanciers, sauf un établissement de la rue Vautier qui ne semble pas vouloir s'y plier. Le propriétaire n'a pas non plus mis aux normes sa maison aux pierres apparentes. Il se demande quand le Conseil administratif interviendra.

M. Walder répond que l'établissement en question a confirmé que sa terrasse sera interrompue et se terminera à hauteur de l'allée concernée. L'autre partie de la terrasse ne sera ouverte que lorsque l'autre bâtiment au croisement de la rue Vautier et des Moraines comprendra un autre établissement. La demande a été faite et les propriétaires ont accepté cette règle. C'est donc en cours.

M. Barthassat rappelle sa question sur la maison en pierres apparentes.

M. Walder répond qu'aucune démarche n'a été effectuée en vue de l'absence de demande en ce sens. Il se renseignera et lui répondra lors d'une prochaine séance.

M. Barthassat : informations sur le tram

M. Barthassat rappelle que M. Walder a parlé d'une séance d'information au sujet du tram 18. Le PDC avait envoyé des lettres et motions au sujet du retour d'une liaison Cornavin-Carouge. M. Walder avait traité cette motion d'idiote. M. Barthassat souhaiterait savoir si l'opinion de M. Walder a changé. Ensuite, M. Walder avait souligné que cette lutte était perdue d'avance. Il lui demande s'il est toujours de cet avis et espère que le 28, il n'y aura pas de récupération politique sur les idioties des autres.

Bien qu'il ne trouve que ce ne soit ni le lieu, ni l'heure pour discuter d'affaires personnelles. M. Walder rappelle que c'était le remplacement de la ligne 12 par la ligne 13 qu'il avait jugé « idiot », car la ligne 12 est la plus ancienne de tous les trams de Suisse. Il n'avait nullement qualifié en ces termes la de-

mande d'un retour d'une ligne de tram de la gare à Carouge. Il a toujours été en faveur des transports publics. Quant aux luttes perdues d'avance, M. Walder lui fait remarquer que s'il ne pensait pas qu'il faille se battre pour des idées, il ne serait pas au Conseil administratif.

M. Wolfisberg : nuisances sonores à la Tambourine

M. Wolfisberg a été approché par des habitants. Il rappelle la pétition y relative qui avait été déposée. Il avait été prévu de placer des panneaux sur les règles d'usages, une bande rétractable, une barrière et des poubelles. Il demande des nouvelles de ces mesures.

Mme Lammar répond que les panneaux ont été commandés et seront posés prochainement. Au vu des nuisances, un APM a été mandaté pour être la personne de référence. Un rendez-vous sera pris avec les habitants pour trouver des solutions le 21 mai. Quant à la borne, un potelet a été posé.

M. Wolfisberg souhaiterait savoir pourquoi ce n'est pas une borne, comme prévu.

M. Walder répond qu'il s'agit pour des raisons économiques et d'accessibilité.

M. Wolfisberg trouve cela curieux au vu de la discussion de la commission qui prévoyait une borne rétractable. Il s'inquiète pour les voisins.

M. Walder répond que sans la clé, le potelet n'est pas movable. Il se renseignera sur les raisons de ce choix.

M. Mino : photophores recyclables

M. Mino remarque que des habitants ont constaté que les photophores étaient jetés. Il demande s'ils ont été recyclés ?

Mme De Haller Kellerhals rassure M. Mino : le recyclage a été possible.

M. Monney : barrières au passage de l'Intendant

M. Monney a constaté la mise en place de barrières avec des chaînes empêchant les voitures de passer au passage de l'Intendant. Cela pose problème pour les personnes handicapées en fauteuil roulant.

M. Walder répond que ce chemin est privé avec une servitude de passage pour la Commune. Ces barrières n'avaient pas été installées par la Commune, mais par le propriétaire privé. Il rejoint M. Monney, il est inacceptable que des personnes à mobilité réduite fassent 500 mètres pour aller d'un lieu à l'autre. Il fera des démarches auprès du propriétaire.

Mme Marti : accès des personnes handicapées à la mairie

Mme Marti a été approchée par une personne handicapée circulant en fauteuil roulant électrique qui ne pouvait pas entrer à la mairie. En attendant de faire des portes automatiques comme à la bibliothèque ou à la maison Delafontaine, elle demande s'il serait possible d'installer une sonnette afin que les réceptionnistes viennent chercher les personnes qui désirent entrer. Par ailleurs, compte tenu de la concertation avec l'HAU, elle demande si cette entité pourrait être mandatée pour déterminer les espaces problématiques. Enfin, sur la place du Marché, elle demande si des voitures pourraient être enlevées pour libérer l'accès au milieu de la place.

Mme Lammar répond quant à l'accès pour handicapés de la mairie. Le projet « Modema » prévoyait un accès, mais il a été gelé pour des raisons financières. La proposition de placer une sonnette pourra être étudiée car dans l'attente des travaux de réfection de la réception, il faut permettre un accueil des personnes handicapées. Quant à l'étude sur l'accès des bâtiments pour personnes à mobilité réduite, elle a déjà été réalisée mais le Conseil administratif travaillera sur ce point pour une meilleure cohérence.

M. Walder répond à la proposition d'enlever une place de parking, qu'il trouve fort logique. Or, une loi du Grand Conseil oblige le remplacement des places de parking, ce qui complique énormément certaines adaptations. Il verra néanmoins si cela est possible et reviendra vers Mme Marti.

Mme Marti remercie les Conseillers administratifs pour leurs réponses. Elle souligne que des places sont vacantes dans les parkings. On peut donc bien supprimer deux places à la place du Marché. Quant à l'étude, elle interviendra en commission lors de la présentation de la réorganisation de la Voirie pour parler de la sensibilisation du personnel à la question des personnes handicapées.

M. Morex : vide-grenier

M. Morex demande si les services concernés sont satisfaits de cette nouvelle organisation. Il semblerait qu'une opinion négative se soit élevée. L'emplacement n'est peut-être pas idéal.

Mme de Haller Kellerhals répond que l'organisation antérieure n'était plus envisageable tant en raison de difficultés organisationnelles que des nombreuses insatisfactions et plaintes qu'elle suscitait. En effet, les abondantes critiques de la part des commerçants et des habitants ont dû être prises en compte par l'administration. Les habitants désirant que la braderie ait lieu au pied de leur immeuble ne comprenaient pas que seuls les commerçants aient le droit de rester devant chez eux. La date posait aussi problème, car le dimanche tombait sur la fête des mères. La présence de stands devant la porte de commerces était tout aussi gênante. La sécurité et la circulation étaient entravées. De nombreux abus ont été découverts, comme la vente d'articles neufs ou la sous-traitance de l'emplacement au service de vendeurs ambulants. Les modalités d'organisations laissaient reposer la responsabilité sur les agents publics. Des plaintes s'élevaient aussi régulièrement pour des problèmes de communication et de gestion des déchets. Pour toutes ces raisons, il a été décidé de revoir ce fonctionnement. Le Conseil administratif a décidé de distinguer la braderie d'un vide-grenier, ce dernier étant un rassemblement populaire. Cette décision n'a été prise qu'après consultation des différents organisateurs impliqués dans la braderie. Les commerçants peuvent donc aussi organiser leur propre braderie. Les services de l'administration organiseront plusieurs séances de bilan durant lesquelles les remarques diverses seront évaluées. En outre, les emplacements ont augmenté en taille.

M. Morex aimerait simplement répondre qu'un vide-grenier n'est pas une braderie. Le premier est réservé aux habitants et non pas aux commerçants. Il espère qu'on tiendra compte de ceci dans les bilans.

M. Morex : avis mortuaires

M. Morex a trouvé dommage que l'avis mortuaire de la mairie ne soit pas paru en même temps que l'avis de la famille lors du décès récent d'un notable carougeois.

Mme de Haller Kellerhals ne sait pas ce qui s'est passé en l'espèce. D'habitude, l'administration fait attention aux délais de publications, pour autant que la famille indique le jour où elle compte faire la publication.

Mme Molinari : passage piéton carrefour Fontenette côté route de Veyrier.

Mme Molinari sait que le carrefour de la Fontenette sera revu à terme, mais note que quand on traverse du côté de la route de Veyrier et qu'on se retrouve bloqué sur l'îlot, il faut pousser le bouton alors que le poteau est situé sur un poteau lui-même placé sur le trottoir. Il est impossible d'atteindre le bouton pour certaines personnes handicapées.

M. Walder répond qu'une mesure sera prise aussi rapidement que possible. Quant à la durée du feu, la Ville de Carouge ne reçoit plus de réponses de la DGT.

Mme Molinari : passage piéton

Mme Molinari observe que le passage pour piétons occupé par les parents qui vont à la crèche oblige les usagers à rester bloqués au milieu de la route. Elle sait que les feux ont été un peu ajustés afin qu'hors des heures de pointe, la traversée d'un coup soit possible, mais pendant les heures de pointes, cela pose problème. Elle pense qu'un rappel est peut-être envisageable.

Mme Molinari : Rue de la Tannerie

Mme Molinari souligne que quand on arrive depuis la rue Joseph-Girard et que l'on tourne à la Tannerie, le bout du trottoir n'est pas rabaissé, ce qui pose problème aux personnes à mobilité réduite.

M. Walder répond que cela sera vérifié et que les mesures seront prises.

Mme Molinari : Clôs de la Fonderie - Parking

Mme Molinari fait remarquer que la crèche de la Fonderie voit de nombreuses voitures parkées au bout du Clôs de la Fonderie. L'ancienne barrière a été retirée et des voitures se garent systématiquement devant la crèche. Elle ne voit pas comment on peut laisser les voitures se garer sur les places jaunes ou sur le gazon. Elle demande s'il est possible de placer un potelet, ce qui permettrait d'éviter certains problèmes.

Mme Lammar répond que la problématique est connue. Le souci est que ce parking relève du domaine privé. Il faut donc reprendre langue avec la fondation immobilière. Les employés de la crèche auraient demandé à pouvoir se garer.

Mme Molinari croit savoir que la partie gauche relève du domaine privé, mais que la partie droite relève du domaine communal.

M. Baertschi : entretien déficient par les TPG des voies à Carouge

M. Baertschi pense qu'il faudrait intervenir pour demander un effort marqué qui éviterait un effondrement. Il voudrait que les services compétents règlent ce problème. Il était déjà intervenu sur ces problèmes.

M. Walder transmettra sa demande. Par ailleurs, il note que la séance du 28 mai au soir n'est pas destinée à fêter le retour du tram 18 mais à expliquer à la population du Vieux-Carouge la situation à venir (nombre de trams, taille des trams, entretien des rails, etc). Le directeur des infrastructures et la présidente des TPG seront présents. Certaines mesures ont déjà été discutées pour éviter les nuisances.

M. Baertschi : nuisances

M. Baertschi intervient aussi car des riverains du Triangle se plaignent de la montée des incivilités et des nuisances. Des solutions consistant à éviter les débordements tardifs depuis la place du Marché avaient déjà été évoquées. M. Baertschi souhaitait donc transmettre ces demandes des citoyens.

Mme Lammar a reçu en copie une lettre des habitants à la Caisse de pension. Elle observe que les APM se rendent régulièrement dans cet endroit « chaud ». De nombreuses verbalisations y sont effectuées. Des actions sont en place, mais tous les problèmes ne seront évidemment pas résolus. Il a été répondu que dans un premier temps, une réunion sera organisée et qu'ensuite, on prendrait contact avec les différents propriétaires (Fondation du Vieux-Carouge et Fondation pour les personnes âgées notamment) afin de trouver une solution.

M. Baertschi remarque qu'en Angleterre, on ferme les parcs la nuit. C'est une solution simple que Carouge pourrait imiter.

La Présidente lève la séance à 21h03.